

## Délibération n°2025-010

### Nb des Membres

En exercice	Présents
15	11

### Date de

Convocation	Affichage
12/03/2025	12/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

#### Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX

Procuration : Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean - François REBIER donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE

#### Excusé :

Absent : Tanguy HERREMAN, J.F. LAMS

Secrétaire de Séance : ROMMELAERE Jean-Marie

### DELEGATIONS DE POUVOIR AU MAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil.

Dans ce cadre et pour faciliter la gestion de la commune, il est proposé que le Conseil Municipal délègue au Maire les attributions suivantes :

#### Dans le domaine des marchés publics et de l'administration générale :

- Lancer les appels à projets et répondre à tout appel à projet quel qu'en soit la nature et d'une manière générale solliciter toute subvention ou fonds de concours susceptible d'être octroyé à la commune de Steene et signer toute convention afférente.

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire devra obligatoirement rendre compte des décisions en vertu de la délégation de pouvoirs ainsi consentie, conformément à l'article L.5211-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DONNE DELEGATION DE POUVOIRS à Monsieur le Maire pour toute décision ayant trait aux attributions limitativement énumérées ci - dessus.

AUTORISE expressément Monsieur le Maire à donner délégation de fonction et délégation de signature en ce domaine dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

Acte certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le	27 MARS 2025
et publication,	
le	
ou notification	
du	27 MARS 2025

Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

Jean-Marie ROMMELAERE

